



## Comprendre le fonctionnement des facteurs de qualité

### Feuille de caractéristiques

Chaque année de programme, les participants à l'Assurance-production déclarent leurs rendements. Les rendements historiques du producteur servent d'indice de référence afin de déterminer si sa production est en dessous de la moyenne. Une indemnité est versée si le rendement final du producteur devient inférieur à sa moyenne.

Une fois que les rendements du blé d'hiver et de printemps sont déclarés, un facteur de qualité est automatiquement appliqué à toute récolte de qualité inférieure, ce qui en réduit le rendement afin de tenir compte de la baisse de qualité. Le rendement pondéré sert uniquement aux fins d'indemnisation. Le rendement non pondéré est appliqué à l'historique du compte du producteur aux fins d'assurance.

### Agricorp utilise les facteurs de qualité suivants pour les cultures de blé d'hiver et de blé de printemps :

Culture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie fourragère
Blé d'hiver	0 %	0 %	10 %	20 %
Blé de printemps	0 %	0 %	0 %	30 %

## Exemple : Les rendements du blé d'hiver de Ferme Tremblay sont les suivants :

Catégorie	Rendement récolté	Facteur de qualité	Rendement pondéré
1	7 500 boisseaux	0 %	7 500 boisseaux
2	5 000 boisseaux	0 %	5 000 boisseaux
3	10 000 boisseaux	10 %	9 000 boisseaux
Fourragère	4 500 boisseaux	20 %	3 600 boisseaux
<b>Rendement total de la récolte : 27 000 boisseaux</b>		<b>Rendement pondéré total : 25 100 boisseaux</b>	

Si la couverture d'Assurance-production de Ferme Tremblay garantit un rendement de 28 000 boisseaux, une indemnité leur sera versée pour compenser un manque à produire de 2 900 boisseaux et non de 1 000 boisseaux, afin de tenir compte de la valeur réduite de la partie des récoltes qui est de catégorie 3 ou de catégorie fourragère.

### Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information détaillée sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

### Pour nous joindre

1 Stone Road West  
C.P. 3660, succ. Centrale  
Guelph ON N1H 8M4  
1 888 247-4999  
Télec. : 519 826-4118  
ATS : 1 877 275-1380  
contact@agricorp.com

### agricorp.com

English version available.  
Formats accessibles disponibles.

